



Commune de Misery-Courtion

CONVOCATION à l'assemblée communale du lundi 21 juin 2021 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 21 juin 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2021

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les 10 jours avant l'assemblée ou sur www.misery-courtion.ch

2. Ecole de Cournillens, isolation et assainissement thermique, crédit y relatif

3. Election des membres des commissions pour la période législative 2021-2026

- 3.1 Commission financière**
- 3.2 Commission d'aménagement**
- 3.3 Commission des naturalisations**

4. Mode de convocation des assemblées communales pour 2021-2026

5. Délégations de compétences pour procéder à des opérations immobilières

- 5.1 Délégation de compétence de portée générale**
- 5.2 Délégation de compétence pour des ventes de terrains à Misery et à Cournillens**

6. Divers et communications

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée ou sur le site internet communal, sous www.misery-courtion.ch.

L'assemblée communale aura lieu sous réserve des mesures sanitaires édictées par les autorités pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Un plan de protection devra être appliqué, qui impliquera le port obligatoire d'un masque, la désinfection des mains et le respect d'une distanciation sociale. Une liste des personnes présentes sera tenue par le secrétariat communal.

Le Conseil communal